

Conseil Municipal de Ligny le Ribault

Procès-verbal du 20 mars 2025



L'an 2025, le 20 Mars à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de LIGNY-LE-RIBAUT s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DURAND-GABORIT Anne, Maire, en session ordinaire.

Présents : Mmes : DRUPT Dominique, DURAND-GABORIT Anne, OLIVIERI-VALOIS Elisabeth, SOULIER Patricia, MM : BERTRAND Nicolas, DURANT DES AULNOIS Dominique, FOUGERET Eric, THEFFO Jean Marie, VAN HILLE Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : FRANC Florence à M. FOUGERET Eric, KAKKO-CHILOFF Anne à Mme DURAND-GABORIT Anne, MINIERE-GAUFROY Claire à M. THEFFO Jean Marie, VALIOT Tatiana à Mme DRUPT Dominique, MM : GOUBERT Alex à M. DURANT DES AULNOIS Dominique, VALLICIONI Marc à M. VAN HILLE Bernard

A été nommé(e) secrétaire : Bernard Van HILLE

Nombre de membres : Afférents au Conseil municipal : 15 - Présents : 9

A été nommé(e) secrétaire : M. Bernard VAN HILLE

A l'unanimité l'ensemble des membres valide le procès-verbal du conseil municipal du 13 janvier 2025

ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Budget général

- ✓ Compte administratif et compte de gestion 2024
- ✓ Affectation du résultat
- ✓ Vote des taxes communales 2025
- ✓ Budget primitif 2025
- ✓ Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

2. Budget eau

- ✓ Compte administratif et gestion 2024
- ✓ Affectation du résultat
- ✓ Budget primitif 2025

3. Budget assainissement

- ✓ Compte administratif et gestion 2024
- ✓ Affectation du résultat
- ✓ Budget primitif 2025

4. Information : Transfert eau / assainissement

5. MAM (régularisation charges)

6. Avis (Document Cadre – projets photovoltaïque)

1. Budget général

Madame le Maire remercie l'ensemble des membres pour leur présence et indique que cette séance sera principalement consacrée au vote du budget.

Dans un premier temps, le bilan de l'année 2024 sera présenté, suivi des prévisions pour l'année 2025 ainsi que des projets envisagés.

Elle précise que le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement n'a, à ce jour, toujours pas été communiqué, tandis que les bases de calcul des taxes foncières viennent seulement de nous parvenir de l'Etat.

Elle informe également que l'ensemble des membres a reçu, en pièce jointe, le détail de chaque budget.

Elle donne ensuite la parole à Monsieur Durant des Aulnois, conseiller municipal rapporteur des finances, qui rappelle que l'ensemble des éléments présentés a été débattu lors de la commission des finances du 12 mars 2025.

Madame OLIVIERI-VALOIS s'interroge sur le poids des charges de personnel, en particulier concernant le nombre de 15 agents municipaux.

Madame le Maire précise que l'effectif en équivalent temps plein (ETP) s'élève à 13,8. Les services municipaux sont indispensables, Le service technique bien évidemment qui effectue un grand nombre de travaux en régie, dans lequel il faut inclure entre autres les agents dédiés à l'eau et à l'assainissement, ainsi que la gestion de la végétation, (mise à disposition de nos agents au profit du SMICTOM). Il est également indiqué que les services administratifs ne comptent que deux agents. Par ailleurs, les agents affectés aux services scolaires et périscolaires répondent à un besoin impératif, compte tenu du nombre d'enfants accueillis.

➤ **Approbation du compte de gestion 2024- Budget général**

Délibération 2025-013

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE à la majorité (Pour :14 , Contre : 0 - Abstention 1 (E. Olivieri-Valois)) le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024 du budget général. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

➤ **Approbation du compte administratif 2024- Budget général**

Délibération 2025-014

Hors de la présence de Madame le maire et sous la présidence de Monsieur Durant des Aulnois, délégué aux finances et rapporteur du budget, le Conseil Municipal examine **le compte administratif communal 2024** qui s'établit ainsi :

Investissement	Fonctionnement
Dépenses : 258 052.03€	Dépenses : 1 133 336.03 €
Recettes : 175 294.29€	Recettes : 938 637.18€
Besoin de financement : 82 757.74€	Excédent de clôture :194 698.85 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal Hors de la présence de Madame le maire, le conseil municipal approuve à la majorité (Pour :11 , Contre : 0 – Abstention : 2 (E. Olivieri-Valois et N Bertrand) le compte administratif du budget communal 2024

➤ **Affectation du Résultat 2024 - Budget général**

Délibération 2025-015

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, après avoir adopté le compte administratif de **l'exercice 2024** dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2024				
Affectation du résultat 2024				
Recettes d'inv	175 294.29 €	Recettes de fonct	1 133 336.03 €	
Dépenses d'inv	258 052.03 €	Dépenses de fonct	938 637.18 €	
SS total	- 82 757.74 €	total	194 698.85 €	
<i>Exercice 2024</i>				
Excédent (+) de fonctionnement (A)	Déficit (-) d'investissement (B)	RAR dépenses (-) 2024 (C)	RAR 2025 (Recettes)	Résultat de l'exercice 2025 (= A-(B+C))
194 698.85 €	-82 757.74 €	- €	- €	111 941.11 €
	à inscrire en dépense inv C/001			à inscrire en recette au C/002
	à inscrire en recette inv C/1068			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (Pour :14 , Contre : 0 – Abstention : 1 (E. Olivieri-Valois)
Décide d'affecter les résultats ci de la manière suivante :

Section			Compte	Montant
Investissement	Dépense	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit)	C/001	82 757 .74 €
Investissement	Recette	Autres réserves	C/1068	82 757 .74 €
Fonctionnement	Recette	Excédent reporté	C/002	111 941 .11 €

Monsieur Durant des Aulnois présente, comme chaque année, un tableau récapitulatif de l'endettement de la commune, ainsi qu'un tableau des projets en cours et à venir :

Année emprunt	DENOMINATION EMPRUNTS	montant de l'emprunt											
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
BUDGET COMMUNAL													
2005	ECOLE - PRE SAULES - TROTTOIRS	333 360 €	24 055 €	24 055 €	24 055 €	24 055 €	24 055 €						
2006	EMPRUNT MDB	120 000 €	8 413 €	8 413 €	8 413 €	8 413 €	8 413 €	8 413 €	2 103 €				
2006	EMPRUNT MDB	140 000 €	12 416 €	12 416 €									
2006	AMENAGt RUE DU G. LECLERC	250 000 €	17 934 €	17 934 €	17 934 €	17 934 €	17 934 €	17 934 €	8 967 €				
2013	RENOVAT [®] HERMIQUE ECOL	150 000 €	14 999 €	14 999 €	14 999 €	14 999 €	14 999 €	11 250 €					
2016	MICRO TRACTEUR TONDEUSE	28 900 €	5 966 €	2 485 €									
2019	EPAREUSE	19 200 €		2 957 €	2 841 €	2 841 €	2 841 €	2 743 €	2 743 €	2 743 €			
2019	TRACTEUR	57 000 €		7 926 €	8 439 €	8 439 €	8 439 €	8 439 €	8 439 €	8 439 €			
2024	CAMION	40 000 €				8 900 €	8 900 €	8 900 €	8 900 €	8 900 €	8 900 €	6 675 €	
2025	RD61	115 000 €											
TOTAL			83 783 €	91 185 €	76 681 €	76 681 €	85 581 €	57 679 €	31 152 €	20 082 €	8 900 €	6 675 €	

ACTIONS		montant du projet	Montant réalisé en 2024	Montant inscrit en 2025	compte	2024	2025	2026	2027
BUDGET COMMUNAL									
COMMENCEMENT									
2023	Acquisition cabinet médical (2023) - Annuité / 15 ans	357 000 €	6 279 €	6 087 €	622	X	X	X	X
2024	Travaux cabinet médical - Annuité / 15 ans	475 790 €	en cours - impact budget 2026					X	X
2024	Réfection des routes (La Couvrée)	20 000 €	9 000 €		615231	X			
2024	Acquisition d'un nouveau véhicule (eau - commune) emprunt/5 ans	40 000 €	40 000 €		2182	X			
2024	Défibrillateurs	8 000 €	8 000 €		21568	X			
2024	Animation tour de France	500 €	500 €		623	X			
2024	Fête de la musique	1 000 €	1 000 €		623	X	X		
2024/2025	Travaux salle (polyvalente tranche 2)	93 000 €	24 800 €	6 000 €	2135	X			
2024/2025	Cimetière (reprise de concessions) tranche 1 et 2	15 000 €	15 000 €	20 000 €	2116	X			
2024/2025	annonce recrutement nouveaux médecins	4 200 €	4 200 €		623	X			
2025	aménagement sécurité routière-RD61-LES 2 FERTE	245 200 €		245 200 €	2152		X		
2025	aménagement sécurité routière-RD61-LES 2 FERTE - MOE	24 000 €		24 000 €	203		X		
2025	Candélabre (Enfouissement éclairage public rue A André /departent)	20 000 €		20 000 €	2152		X		
2025	Création d'un site internet	7 000 €		7 000 €	2051		X		
2025	Acquisition des hauts-parleurs	1 300 €		1 300 €	2183				
2025	Changement des fenêtres de la garderie	8 500 €		8 500 €	2135				
2025	peinture cantine/ cuisine et garderie	15 000 €		15 000 €	2135				
permanent	enfouissement de la fibre /part communale	467 000 €	6 000 € / 5 ans	6 000 €	2152	X	X	X	X
permanent	prévision installation si nouveau medecin (loyer...)	13 000 €	4 000 €		65134				
permanent	Sainte Anne	1 000 €	1 000 €	1 000 €	623	X	X		
2026-2027	aménagement sécurité routière-RD15-RD19-VILLENY/YVOY/LAILLY	296 700 €						X	
BUDGET CCAS									
COMMENCEMENT									
2024	Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH)					X			
permanent	Aides sociales	6 000 €	6 000 €	6 000 €		X			
permanent	Bons d'achats + 70 ans	8 000 €	8 000 €	8 000 €		X	X		
permanent	coffrets Noel + 80 ans	4 000 €	4 000 €	4 000 €		X	X		
BUDGET EAU - ASSAINISSEMENT									
COMMENCEMENT									
2024	rénovation château d'eau	78 000 €	78 000 €			x			
2026	Transfert compétences eau et assainissement- schéma directeur	65 600.00 €					x		
COM COM DES PORTES DE SOLOGNE									
COMMENCEMENT									
2025	Création d'une zone d'activité	CC		€0				x	
2025	Création d'une végété	smictom		€0			x		

Il souligne que ces documents permettent une vision claire de la situation financière et de la programmation des investissements. Une corrélation est établie entre les projets présentés et les comptes inscrits au budget. Les différents éléments du vote du budget primitif 2025 sont soumis aux membres du conseil

➤ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales – 2025

Suite à l'envoi par le service des impôts un tableau récapitulatif et comparatif est présenté pour débattre du vote des taux

2024 RECETTES REELLES DETAILLEES			
	Bases	TAUX	€
Taxe foncière pour le bâti	1 328 922 €	40.81	542 333 €
Taxe foncière pour le non bâti	45 949 €	55	25 272 €
Taxe habitation résidences secondaires	394 126 €	13.25	52 222 €
versement coefficient correcteur			15 193.00 €
Total taxe Compte recette 7311			635 019.71 €
Allocations compensatrices Compte recette 7483			3 664.00 €
		TOTAL	638 683.71 €

2025 Bases transmises par l'Etat (fiche 1259)			
	Bases	TAUX	€
Taxe foncière pour le bâti	1 356 000 €	40.81	553 384 €
Taxe foncière pour le non bâti	46 900 €	55	25 795 €
Taxe habitation résidences secondaires	380 500 €	13.25	50 416 €
versement coefficient correcteur			15 512.00 €
Total taxe Compte recette 7311			645 106.85 €
Allocations compensatrices Compte recette 7483			3 612.00 €
		TOTAL	648 718.85 €
		RECETTE EN PLUS PAR RAPPORT à 2024	10 035.14 €

Suite à cette présentation le vote des taux est proposé :

Délibération 2025-016

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Madame le Maire, **suggère de ne pas les augmenter au niveau communal ainsi :**

La taxe foncière pour le bâti reste à 40.81 %

La taxe foncière pour le non bâti reste à 55 %

La Taxe habitation pour résidences secondaires reste à 13,25 %

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Vu l'exposé,

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette décision

Madame le Maire passe ensuite la parole à Monsieur THEFFO, qui présente les montants des cotisations et des subventions proposés, tels qu'examinés lors de la commission des associations.

➤ Subventions aux associations - Année 2025 - Budget général

Délibération 2025-017

Madame le Maire passe la parole à Monsieur Jean Marie THEFFO qui présente les différentes subventions attribuées aux associations par la commission associations qui s'est réunie le vendredi 14 mars 2025 :

Associations	Subventions	Vote	Modalité des décisions*
ADPEP 45	60 €	A l'unanimité	
MFR Chaingy	60 €	A l'unanimité	
Amicale Pétanque	150 €	A l'unanimité	
APEEP	200 €	A l'unanimité	
BEL Zumba	450 €	A l'unanimité	Ce montant est proposé afin de contribuer aux problèmes financiers que semblent rencontrer l'association. Une rencontre est prévue et le versement se fera en 2 fois
Club de Gym	150 €	A la majorité	2 abstentions (JM Theffo et P Soulier)
)Perma'folk	400 €	A l'unanimité	
Ecurie Moreau	150 €	A l'unanimité	
Terrier des Lapinous	150 €	A l'unanimité	
Ecomusée	100 €	A l'unanimité	3 Abstentions : A Gaborit, D Durant des Aulnois, E Fougeret
Ligny sur Scène	150 €	A l'unanimité	
SHOL Ligny	150 €	A la majorité	1 abstentions : D Drupt
Souvenir Français	30 €	A l'unanimité	
Tanche Solognote	150 €	A la majorité	1 abstention : E Fougeret
UCPS	150 €	A l'unanimité	
USCL	450 €	A la majorité	2 abstentions (JM Theffo et P Soulier)
Banque Alimentaire	1 300 €	A l'unanimité	
USEP	250 €	A l'unanimité	

*A noter que chaque membre du conseil municipal adhérent à une association ne doit pas prendre part au vote.

➤ Cotisations 2025 - Budget général

Délibération 2025-018

Organismes	Montant
Sologne Nature Environnement	200.00 €
Domaine du Ciran	100.56 €
UDMR	110.00 €
Gîte de France	150.00 €
AML 45	581.00 €
SHOL	76.00 €
Approlys	100.00 €
GRAHS	200.00 €
Villes et villages fleuris	175.00 €
ARF	90.00 €
GIP RECIA	1 000.00 €
Amicale personnels CCPS	490.00 €
TOTAL	3272.56

Après en avoir délibéré, le conseil municipal Approuve à l'unanimité ces décisions et autorise Madame le maire à procéder au versement de ces cotisations pour l'année 2025

➤ Approbation du budget primitif 2025 - Budget général

Délibération 2025-019

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'avis de la commission des finances du 12/03/2025
Vu le projet de budget primitif 2025 présenté,

BUDGET PRIMITIF 2025

DEPENSES	BP 2025
011 Charges à caractère général	295 164.44 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	557 500.00 €
014 Atténuation de produits	57 500.00 €
65 Autres charges de gestion courante	108 798.04 €
66 Charges financières	2 943.49 €
67 Charges exceptionnelles	1 000.00 €
6811 Opérations d'ordre (amortissement)	18.26 €
023 Virement de la section d'investissement	134 516.88 €
TOTAL DES DEPENSES	1 157 441.11 €
RECETTES	BP 2025
002 Résultat de fonctionnement reporté	111 941.11 €
6419 Remboursement rémunération du personnel	35 000.00 €
70 Pdts des services , du domaine et ventes diverses	63 500.00 €
73 impôts et taxes	665 000.00 €
74 Dotations subventions et participations	263 500.00 €
75 Autres produits de gestion courante	18 500.00 €
TOTAL DES RECETTES	1 157 441.11 €

FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement pour 2025 s'élèvent à 1.157.441,11 €, avec une augmentation modérée par rapport à 2024. Les charges de personnel représentent le poste principal (48% du budget), suivies par les charges à caractère général (25%). Le virement à la section d'investissement augmente significativement pour atteindre 134.516,88 €, témoignant de la volonté de financer des projets d'investissement.

Les charges financières continuent de diminuer, passant de 4.415 € en 2024 à 2.943,49 € en 2025, reflétant la baisse de l'endettement communal (emprunts).

BUDGET PRIMITIF 2025

DEPENSES	BP 2025
001 Déficit d'investissement	82 757.74 €
20 Immobilisations incorporelles	38 000.00 €
21/27 Immobilisations corporelles	425 000.00 €
1641 emprunt en euros	54 735.14 €
TOTAL DES DEPENSES	600 492.88 €
RECETTES	BP 2025
021 Virement de la section de fonctionnement	134 516.88 €
13 Subventions reçues	250 000.00 €
10 Dotations fonds divers et réserves	18 200.00 €
1068 (excédent capitalisé)	82 757.74 €
1641 emprunt	115 000.00 €
40 Opération d'ordre de transfert entre sections	18.26 €
TOTAL DES RECETTES	600 492.88 €

INVESTISSEMENT

Le financement des 600.492,88 € d'investissement (sécurisation des entrées de bourg, réhabilitation cimetièrre, travaux bâtiments communaux ...) prévus en 2025 repose sur une stratégie diversifiée combinant l'autofinancement, les subventions et un recours modéré à l'emprunt. Les subventions représentent 41,6% du financement total, témoignant d'une recherche active de cofinancements pour limiter l'impact sur les finances communales.



L'emprunt de 115.000 € pour les travaux de la RD61 est compensé par la diminution progressive de l'encours de dette existant, avec des annuités qui passeront de 74.652,49 € en 2024 à 54.735,14 € en 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE à la majorité (Pour :13 pour, Contre : 0 - Abstention 2 (N. Bertrand, E. Olivieri-Valois))

le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement pour un montant de 1157 441,11 €

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement pour un montant de 600 492.88 €

➤ Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Délibération 2025-020

Le référentiel M57 assouplit le régime des virements de crédits entre chapitres budgétaires.

Ce référentiel permet, en effet, de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité à l'assemblée délibérante de déléguer à l'exécutif le mouvement de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite du plafond fixé par l'assemblée délibérante au plus à 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (art. L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, l'exécutif en informe l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Cet aménagement du principe de spécialité budgétaire permet ainsi d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitres opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins en cours d'exécution du budget sans avoir recours de manière systématique à une délibération budgétaire. Ce cadre offre donc la possibilité de réserver les délibérations aux besoins les plus importants d'ajustement du budget, qui justifient que l'assemblée délibérante se prononce.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal l'unanimité
AUTORISE Madame le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2025 du budget principal de la commune, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
HABILITE Madame le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution

2. Budget eau

➤ **Approbation du compte de gestion 2024- Budget eau**

➤ **Délibération 2025-021**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve à la majorité (Pour :14, Contre : 0 – Abstention : 1 (E. Olivieri-Valois))** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024 du budget eau.
Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

➤ **Approbation du compte administratif 2024- Budget eau**

➤ **Délibération 2025-022**

Hors de la présence de Madame le maire et sous la présidence de Monsieur Van Hille, Adjoint en charge de l'eau et l'assainissement et de de Monsieur Durant des Aulnois, chargé du budget et rapporteur du budget, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'eau et l'assainissement pour l'année 2024 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement	Investissement
Recettes : 127 062.11 €	Recettes : 114 011.85 €
Dépenses : 75 999.95 €	Dépenses : 58 291.80 €
Excédent de clôture : 51 062.16 €	Excédent de clôture : 55 720.05 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
Hors de la présence de Madame le maire, le conseil municipal **approuve à la majorité (Pour :13 , Contre : 0 – Abstention : 1 (E. Olivieri-Valois))** le compte administratif du budget eau pour l'année 2024

➤ **Affectation du Résultat 2024 - Budget eau**

➤ **Délibération 2025-023**

Vote	
A l'unanimité : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0	

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2024 du budget de l'eau dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Affectation du résultat 2024			
Recettes d'inv	114 011.85 €	Recettes de fonct	127 062.11 €
Dépenses d'inv	58 291.80 €	Dépenses de fonct	75 999.95 €
total	55 720.05 €	total	51 062.16 €
	à reprendre en recette d'inv		à reprendre en recette de fonct

Section			Compte	Montant
Investissement	Recette	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	C/001	55 720.05 €
Fonctionnement	Recette	Excédent reporté	C/002	51 062.16 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus pour l'année 2024 sur le budget de l'eau

➤ **Budget primitif 2025- Budget eau**

➤ **Délibération 2025-024**

BUDGET PRIMITIF 2025

FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	BP 2025
002 Déficit de fonctionnement reporté	- €
011 Charges à caractère général	78 250.00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	13 400.00 €
022 Dépenses imprévues	9 532.21 €
014 Atténuation de produits	15 000.00 €
65 Autres charges de gestion courante	4 500.00 €
66 Charges financières	137.00 €
67 Charges exceptionnelles	1 000.00 €
6811 Opérations d'ordre (amortissement)	35 000.00 €
023 Virement de la section d'investissement	4 242.95 €
TOTAL DES DEPENSES	161 062.16 €
RECETTES	BP 2025
002 Résultat de fonctionnement reporté	51 062.16 €
777 Dotations aux amortissements	10 000.00 €
70 Pôts des services , du domaine et ventes diverses	100 000.00 €
TOTAL DES RECETTES	161 062.16 €

Entretien et réparations : 35 250€ prévus en 2025 pour l'entretien des bâtiments, réseaux et équipements (château d'eau, curage, réparations).

Achat et fournitures : 28 200€ budgétés pour l'énergie, les compteurs, l'achat d'eau en bouteille et diverses fournitures.

Locations et services : 14 800€ alloués aux locations de véhicules, assurances, analyses d'eau et autres services

Les recettes de fonctionnement 2025 s'élèvent à 161 062€, avec une part importante provenant du résultat reporté de 2024 et de la vente d'eau.

BUDGET PRIMITIF 2025

investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	BP 2025
001 Déficit d'investissement	- €
1391 Dotations aux amortissements	10 000.00 €
16 emprunt en euros	8 863.00 €
20 Immobilisations incorporelles	26 100.00 €
21 Immobilisations corporelles	45 000.00 €
020 dépenses imprévues	- €
23 Immobilisation en cours	5 000.00 €
TOTAL DES DEPENSES	94 963.00 €
RECETTES	BP 2025
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	55 720.05 €
10 Dotations fonds divers et réserves rar	- €
13 Subventions reçues	- €
021 Virement de la section de fonctionnement	4 242.95 €
23 Immobilisations en cours	- €
40 Opération d'ordre de transfert entre sections	35 000.00 €
TOTAL DES RECETTES	94 963.00 €

8 863€ pour le capital de l'emprunt lié à la réhabilitation du château d'eau.

26 100€ : pour les frais d'études, notamment pour le transfert eau/assainissement à la CCPS.

Changement du compteur du château d'eau (débit-mètre).
Sécurisation du château d'eau : clôture d'accès et chapotage du forage + alarme.

Les recettes d'investissement 2025 sont principalement constituées du solde d'exécution reporté.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 12/03/2025

Vu le projet de budget primitif 2025 présenté,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE à l'unanimité le budget EAU 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement => 161 062.16 €

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement : 94 963 €

3. Budget assainissement

➤ **Approbation du compte de gestion 2024- Budget assainissement**

➤ **Délibération 2025-025**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve à la majorité (Pour :14, Contre : 0 – Abstention : 1 (E. Olivieri-Valois) le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024 du budget assainissement

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

➤ **Approbation du compte administratif 2024 - Budget assainissement**

➤ **Délibération 2025- 026**

Hors de la présence de Madame le maire et sous la présidence de Monsieur Van Hille, Adjoint en charge de l'eau et l'assainissement et de de Monsieur Durant des Aulnois, chargé du budget et rapporteur du budget, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'assainissement pour l'année 2024 qui s'établit ainsi :

Investissement	Fonctionnement
Recettes : 2 115.76 €	Recettes :139 004.87 €
Dépenses : 28 615.76 €	Dépenses : 35 537.61€
Besoin de financement à la clôture : 26 500 €	Excédent de clôture : 103 467.26€

Hors de la présence de Madame le maire, Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité (Pour :13, Contre : 0 – Abstention : 1 (E. Olivieri-Valois), le compte administratif du budget assainissement pour l'année 2024

➤ **Affectation du Résultat 2024 - Budget assainissement**

➤ **Délibération 2025-027**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2024 du budget de l'assainissement, dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Affectation du résultat 2024			
Recettes d'inv	2 115.76 €	Recettes de fonct	139 004.87 €
Dépenses d'inv	28 615.76 €	Dépenses de fonct	35 537.61 €
total	- 26 500.00 €	total	103 467.26 €

Section			Compte	Montant
Investissement	Dépense	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit)	C/001	26 500 €
Investissement	Recette	Autres réserves	C/1068	26 500 €
Fonctionnement	Recette	Excédent reporté	C/002	76 967.26€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus

➤ **Approbation du budget primitif 2025 - Budget assainissement**

➤ **Délibération 2025-028**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 12/03/2025

Vu le projet de budget primitif 2025 présenté,

FONCTIONNEMENT



SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
	BP 2025
002 Déficit de fonctionnement reporté	- €
011 Charges à caractère général	59 152.76 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	6 700.00 €
014 Atténuation de produits	6 000.00 €
022 Dépenses imprévues	- €
023 Virement de la section d'investissement	47 801.50 €
65 Autres charges de gestion courante	4 000.00 €
66 Charges financières	6 013.00 €
67 Charges exceptionnelles	1 000.00 €
6811 Opérations d'ordre (amortissement)	40 000.00 €
TOTAL DES DEPENSES	170 667.26 €
RECETTES	
	BP 2025
002 Résultat de fonctionnement reporté	76 967.26 €
777 Dotations aux amortissements	8 000.00 €
70 Pds des services , du domaine et ventes diverses	85 700.00 €
TOTAL DES RECETTES	170 667.26 €

Entretien et réparations :
curage et réparations du réseau, et visites de surveillance.
Maintenance et assurances
Énergie et fournitures

Traitement des eaux usées
Facturation (eaux usées, redevances....)



Investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	BP 2025
001 Déficit d'investissement	26 500.00 €
1391 Dotations aux amortissements	8 000.00 €
16 emprunt en euros	26 500.00 €
20 Immobilisations incorporelles	39 500.00 €
21 Immobilisations corporelles	13 801.50 €
020 dépenses imprévues	- €
23 Immobilisation en cours	- €
TOTAL DES DEPENSES	114 301.50 €
RECETTES	
	BP 2025
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €
021 Virement de la section de fonctionnement	47 801.50 €
10 Dotations fonds divers et réserves rar°	26 500.00 €
13 Subventions reçues	- €
23 Immobilisations en cours	- €
40 Opération d'ordre de transfert entre sections	40 000.00 €
TOTAL DES RECETTES	114 301.50 €

Emprunt : station d'épuration (STEP).

Les frais d'études pour le transfert des compétences eau/assainissement à la CCPS

la sécurisation des postes de relevage

Le financement des investissements pour 2025 repose principalement sur l'autofinancement, sans recours à de nouveaux emprunts ni subventions extérieures. Le virement de la section de fonctionnement représente 41,8% des recettes d'investissement, tandis que les amortissements en constituent 35% et l'affectation du résultat 23,2%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE à l'unanimité le budget EAU 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ; => 170 667,26 €

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement : 114 301,50 €

4. Information : Transfert eau /assainissement

Madame le Maire rappelle les nombreux échanges concernant cette thématique et la position de la commune

Madame le Maire précise que lors du dernier conseil de janvier 2025 la position du gouvernement demeurait incertaine en raison du changement de Premier ministre toutefois cette obligation vient d'être assouplie par un texte de loi adopté au Sénat (en octobre) et voté par les députés le jeudi 13 mars dernier.

Ce texte devrait normalement passer en commission mixte paritaire (CMP) afin que députés et sénateurs s'accordent sur un texte commun et actent définitivement la suppression de l'obligation pour les communes de réaliser ce transfert aux communautés de communes avant le 1er janvier 2026, sans revenir sur les transferts déjà réalisés.

A noter qu'une commune n'ayant donc pas transféré la gestion de l'eau et de l'assainissement à sa communauté de communes au 1er janvier 2026 disposerait ainsi de « trois possibilités » : « conserver la compétence à l'échelle municipale, la déléguer à un syndicat intercommunal [...] ou la transférer à la communauté de communes », a détaillé la ministre déléguée chargée de la Ruralité, rappelant que « 3 600 communes » exercent encore seules les compétences eau et assainissement.

Elle donne la parole à Monsieur VAN HILLE, adjoint en charge de l'eau et de l'assainissement. Celui-ci rappelle que la commune est dotée d'équipements récents, tels qu'un château d'eau rénové et une nouvelle station d'épuration.

Il soulève également la difficulté de la hiérarchisation des travaux une fois le transfert des compétences à la CCPS effectué : Ligny sera-t-elle prioritaire ?

Il ajoute que l'on perdra en réactivité sur le service, et que le prix de l'eau deviendra une variable que la commune ne maîtrisera plus directement.

5. MAM (régularisation charges)

➤ Délibération 2025-030

Le conseil municipal est informé que Le Terrier des Lapinous (Maison d'Assistante Maternelle) locataire d'un bâtiment communal a versé plus de charges (gaz) que prévu il est nécessaire donc de rembourser le montant trop perçu de 502.41€

A l'unanimité les membres du Conseil municipal valident cette décision et autorisent Madame le Maire à procéder à ce remboursement.

6. Avis (Document Cadre – projets photovoltaïque)

➤ Délibération 2025-029

Madame le maire rappelle que La loi du 10 mars 2023 définit et encadre le développement de l'agrivoltaïsme. Le décret du 8 avril 2024 précise les conditions d'installation sur terres agricoles, naturelles et forestières.

Un document-cadre est élaboré par la Chambre d'agriculture **pour les sols compatibles avec le photovoltaïque au sol**, ce document ne concerne pas l'implantation des projets agrivoltaïques, **il vise à lister des parcelles qui ne peuvent pas être remises en production** et qui n'ont plus de devenir agricole durable.

La chambre d'agriculture consulte pour avis les communes et EPCI concernés.

Madame le Maire précise, que les développeurs de projets EnR ont transmis à la Chambre d'agriculture les éléments motivant les demandes de classement au document-cadre. Les parcelles inscrites au projet de document-cadre ont été retenues par la Chambre d'agriculture, après avis de la CDPENAF.

Notre commune n'a pas de terrain actuellement concerné, mais pourrait être concernée par le 3ème cas (terres correspondant à l'un des 14 items) et donc par une future mise à jour du document.

Vu l'exposé présenté,

L'ensemble des membres (à la majorité Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 1 (Elisabeth OLIVIERI-VALOIS) du conseil municipal émet un avis favorable au document cadre présenté.

Information :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de l'ouverture de la consultation publique sur la mobilité organisée par la communauté de communes des portes de Sologne

Madame le Maire remercie l'ensemble des membres de leur présence et lève la séance à 21h20

Le Maire,
Anne DURAND-GABORIT

Secrétaire de séance
Bernard VAN HILLE

